

CONDUITE A TENIR EN CAS DE CONTACT À RISQUE

(exposé au COVID-19 en l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact)

J'ai été contacté par le contact tracing (Assurance Maladie ou l'ARS).
Je suis en contact ou j'ai été en contact avec une personne testée positive à la COVID-19.

Si je suis sur mon lieu de travail :

- Je porte un masque et évite les interactions sociales.
- Je préviens mon employeur et/ou le Sauveteur Secouriste du Travail (SST) s'il existe et le référent COVID.
- Si mon poste est éligible au télétravail, il peut être mis en place.
- Je rentre chez moi en évitant les interactions sociales.

Si je suis à mon domicile :

- Je reste chez moi et ne me rends pas au travail, je porte un masque.
- Je préviens mon employeur.

JE M'ISOLE
Je porte un masque et respecte strictement les gestes barrières.
Il est en effet possible d'être contagieux 48h avant l'apparition des symptômes.

Je me fais tester en laboratoire IMMÉDIATEMENT

Suivez ce lien :
👉 «Que se passe-t-il quand on a été en contact avec une personne malade de la COVID-19 ?»